

Le SNCL à la manifestation parisienne du vendredi 12 mars 2010

La forte mobilisation des personnels du secondaire dans la grève et les manifestations du 12 mars, auxquelles le **SNCL-FAEN** appelait, montre leur détermination à rejeter les réformes en cours : lycée, politique budgétaire, conditions d'accueil des stagiaires à la rentrée 2010,...



Mouvement 2010

Phase inter :

Cette année, pour la première fois, la directrice générale des ressources humaines n'était pas présente à la séance d'ouverture des opérations du mouvement.



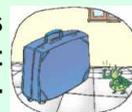
Aucune donnée statistique n'a été fournie sur l'état du projet, hormis le nombre de candidats à mutation : 28 190, en légère baisse par rapport à 2009 (30 000).

Phase intra :

Selon l'administration, l'année 2010 sera pour le mouvement une année exceptionnelle par le fait que vont arriver dans les établissements à la fois les néo-titulaires, comme chaque année, et les nouveaux stagiaires recrutés cette année et

qui seront affectés à temps plein.

De plus, la consigne donnée aux recteurs de réserver des postes et des BMP (18 h) pour les stagiaires et néo-titulaires ajoutée aux suppressions de postes entraînera de facto une diminution des possibilités de mutation.



Dans un mouvement plus difficile, la manière d'organiser ses vœux prend encore plus d'importance.



C'est pourquoi les collègues qui participeront à la phase intra doivent absolument contacter les responsables académiques qui les conseilleront au mieux pour leurs intérêts.

PEGC pensionnés

Le 7 juillet 2009, le SNCL-FAEN a adressé au ministre de l'Éducation nationale une lettre rappelant les **revendications du syndicat concernant les PEGC pensionnés de classe normale et la durée des 3^{ème} et 4^{ème} échelons de la classe exceptionnelle**.



Cette lettre étant restée sans réponse, le SNCL-FAEN a renouvelé ses demandes auprès de François FILLON et, dans un souci d'efficacité, invite les collègues concernés à effectuer la même démarche.

Vous trouverez sur le **site Internet du SNCL**, rubrique « Retraités » puis « PEGC », un modèle de lettre à adresser au Premier Ministre, dont nous vous donnons ci-contre un extrait :



« Le pourcentage de PEGC partant en retraite avec l'indice terminal de leur corps, voisin de 2 %, est très inférieur à celui des autres catégories d'enseignants du second degré, de l'ordre de 40 %.

En conséquence, le SNCL - FAEN formule principalement deux demandes pour les collègues de ces catégories :

- Pour les PEGC et chargés d'enseignement d'EPS en activité, le raccourcissement de la durée des 3^{ème} et 4^{ème} échelons de la classe exceptionnelle afin de les aligner sur la durée des échelons correspondants de la hors classe des professeurs certifiés et d'EPS.

Cette revendication est d'autant plus justifiée que lors de la décision d'allonger la période d'activité, en 2003, aucune mesure d'amélioration des fins de carrière n'a été prise pour les enseignants.

- Pour les pensionnés, la publication d'un décret mettant la classe normale du corps des PEGC et chargés d'enseignement d'EPS en extinction et dont les annexes comporteraient un tableau d'assimilation des retraités dans la hors classe ainsi qu'un tableau de reclassement en hors classe pour le petit nombre d'actifs restant en classe normale ».

Lutte contre la violence

Après une série d'agressions d'élèves intervenues en région parisienne pendant le mois de janvier et au début du mois de février 2010, le **ministre de l'Éducation nationale a annoncé la tenue, en avril 2010, d'« états généraux sur la sécurité à l'École »**.

Le ministre s'est adressé, début mars, à l'ensemble des syndicats d'enseignants pour leur demander leur contribution et les inviter à ces « états généraux ».

Le SNCL-FAEN qui a fait, depuis 1992, de la lutte contre la violence un axe fort de son action syndicale, a répondu au ministre.

Vous trouverez dans l'**encadré ci-contre** les extraits les plus significatifs de cette réponse.



Vous pouvez également retrouver sur le **site Internet de la FAEN**, rubrique « Actualités », puis document joint à « Protéger les établissements scolaires, leurs élèves et leurs personnels de la violence » les **20 mesures préconisées par la fédération pour lutter contre la violence**.



« Monsieur le Ministre,

Le Syndicat National des Collèges et des Lycées et la Fédération Autonome de l'Éducation Nationale à laquelle le SNCL est affilié accordent une grande importance à la lutte contre la violence à l'École. Nos deux organisations ont beaucoup travaillé sur ce sujet depuis 1992.



Nous formulons de nombreuses propositions, régulièrement actualisées pour répondre aux évolutions des phénomènes de violence.

Si plusieurs plans gouvernementaux ont repris certaines de nos analyses et propositions, toutes les mesures annoncées n'ont pas été mises en œuvre. De fait, nous avons davantage assisté à un empiement de plans successifs constituant autant d'effets d'annonce, sans que le bilan de l'efficacité des dispositifs précédents ait été réalisé et sans que la recherche de la complémentarité constitue une priorité ».

[...]

« A la lecture des "20 mesures" préconisées par la FAEN, vous constaterez que **nous demandions depuis février 2006** la tenue d'un colloque national [...] afin notamment de généraliser les conventions tripartites et de développer l'échange des pratiques entre les académies.

Les "états généraux" que vous organisez répondent à cette demande. Nous y participerons donc bien volontiers.



Vous constaterez également la **convergence de certaines de nos analyses avec les vôtres** sur la complexité des problèmes de violence, leur étendue bien au delà de l'École dans l'ensemble de la société, la multiplicité des types de violence à laquelle doit répondre un ensemble de mesures diverses mais cohérentes.

Vous trouverez donc dans les responsables du SNCL et de la FAEN des interlocuteurs attentifs, constructifs mais exigeants et critiques si les résultats de ces "états généraux" n'étaient pas à la hauteur de leurs attentes ».